



La Municipalité vous souhaite de très Joyeuses Fêtes !!!

Bienvenue Elsa !

Depuis septembre, Jessica, notre secrétaire de mairie est épaulée dans les multiples tâches qui lui incombent par Elsa Carré, recrutée grâce à un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) de 6 mois, à raison de 20h par semaine comme agent d'accueil polyvalent à la mairie !

L'Accueil, les formalités concernant les demandes d'Etat Civil, d'Ecobuage, les classements, l'enregistrement du courrier, certaines missions ponctuelles, mais aussi la surveillance de la sieste des plus petits à l'école, voilà la liste non exhaustive des travaux qui incombent à ce nouvel agent !

Détentriche d'une double licence en sciences politiques et en méthodologie de projets, Elsa apprécie son activité en mairie, la complexité et la variété des dossiers à traiter, la diversité des tâches qui lui reviennent ;

Elsa et son compagnon Steve ont emménagé au lieu-dit le Vernas (proche de la Pervenche) en Juin 2014 ! Nous sommes heureux de compter parmi nous ce jeune couple et leur petit garçon Elyja et nous leur souhaitons de tout cœur bon ancrage dans ce coin d'Ardèche qu'ils ont choisi !

Un point sur les travaux...

Enfouissement du réseau électrique :

ERDF Drôme-Ardèche investit plus de 10 millions d'euros par an pour l'amélioration de la performance du réseau de distribution de l'électricité en Ardèche ; Notre commune est concernée par ce programme exceptionnel d'amélioration ; concernant la ligne 20 000 volts qui alimente notre commune, ERDF engage un programme de renouvellement avec la dépose de près de 5000 mètres de câble aérien et la création de 7800 mètres de réseau électrique en souterrain. Deux postes de transformation à la Pervenche et à la Grézière seront renouvelés avec des équipements de nouvelle génération. Ces travaux représentent un coût de 700 000 € qu'ERDF investit dans notre commune ; Ce chantier qui a démarré pour la commune de St Julien du Gua à la Grézière le 30 novembre 2015, se poursuivra jusqu' à la Pervenche ; Il se terminera pour nous par la dépose de l'ancienne ligne aérienne vers la mi- 2016.

Le Syndicat mixte Ardèche-Drôme Numérique a saisi l'opportunité de ce chantier pour enfouir les fourreaux nécessaires à la mise en place de la fibre optique : 8000m de gaine vont être posées en souterrain pour un coût de 132 000€ pris en charge par le Syndicat Mixte ADN ; Les travaux de mise en place de la fibre optique restent à ce jour non planifiés !

L'exécution de ces gros travaux engendre certaines perturbations pour les automobilistes ; fin des travaux de la Grézière jusqu'à la Baraque



autour du 18 décembre, départ des travaux sur la Pervenche en début d'année 2016 ;

Eclairage public :

La commercialisation des ampoules fluorescentes de nos éclairages publics a cessé en 2015 (directive européenne). La disparition des ballons fluorescents s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'efficacité énergétique, désormais inhérente à l'éclairage public.

Le système actuel va être remplacé par des lampes sodium pour un gain d'énergie attendu de 60% ; pour information, la facture électricité éclairage public s'élevait en 2014 à 7080€.

Ces travaux de conversion d'éclairage public sur la commune vont être entrepris par le Syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche (SDE 07) au cours du 1er trimestre 2016;

Ceux-ci vont consister en :

- Un remplacement complet des dispositifs ampoules – lanternes.
- Une réduction sur la commune d'environ 1/3 du nombre de points lumineux : ont été maintenus les éclairages d'endroits utilisés comme parking, les carrefours, les entrées et sorties de village, certains endroits présentant un risque particulier ;

En diminuant le nombre de points d'éclairage, nous contribuons à :

- Une réduction des coûts de nos factures électricité
- Une diminution des perturbations des écosystèmes faune et flore
- La bonne prise en compte de notre santé physique mais également mentale

Chantier d'eau :

Les habitants du Théron et de Charbonnière reçoivent à présent l'eau du village ; A cette occasion, les habitants de Charbonnière ont bénéficié d'une route reprofilée et goudronnée : reste à la charge du personnel municipal l'abattage des pins qui bordent la route afin que leurs racines n'endommagent pas ce nouvel ouvrage ; Le raccordement sur le Clot est prévu en cours d'année 2016.

Odile MARSAL

Les Guazinoux se mobilisent pour les enfants de l'école

Cette année, l'école de Saint Julien du Gua a vu ses effectifs se renflouer! Les enfants sont maintenant dix-neuf, de la toute petite section maternelle au CM2... Le nombre de familles ayant des enfants à l'école a doublé, passant de cinq à dix. Cela permet de redonner du dynamisme à l'association de parents d'élèves "les Guazinoux", qui, cette année, va avoir à mener plusieurs actions pour essayer de récolter des fonds afin de financer pour les enfants une classe de mer au Pradet (près de Toulon) à la fin du mois de juin. Ce n'est pas la première fois que les enfants du village partent ainsi faire un séjour au bord de l'eau. Cela s'explique par le fait que dans nos contrées, compte tenu du climat et de l'éloignement des équipements, il n'est pas facile de parvenir à l'objectif de savoir nager sans ce type de séjours... Malgré un coût assez important, en particulier pour ce qui est du transport, l'enseignante Nelly Combettes et les parents d'élèves ont donc décidé d'offrir aux enfants la chance de partir à nouveau avec pour but premier de se familiariser avec l'eau et, pour certains, d'apprendre à nager (l'apprentissage de la natation fait partie des missions pédagogiques confiées à l'école et au collège) ;

Les Guazinoux vont donc organiser plusieurs manifestations. Voici les dates à retenir si vous souhaitez nous soutenir :

- **Repas de Noël**, précédé de la chorale des enfants et suivi de la veillée le samedi 19 décembre

- **Loto** le dimanche 7 février

- En Mai, probablement un **repas/rando**.

Si vous avez besoin, pour une manifestation, qu'une équipe de parents vienne tenir un stand de gâteaux ou de crêpes, n'hésitez pas à nous solliciter!(06.52.73.99.51)

*Marine Nadal Chergui,
présidente de l'association Les Guazinoux.*

Assainissement non collectif : Quelle réglementation à ce jour ?

L'assainissement non collectif est confié au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui, à ce jour, est géré par la CAPCA.

La conformité des installations non collectives revêt une importance particulière dans la lutte contre la pollution d'origine domestique, des eaux souterraines et superficielles. En effet, l'assainissement individuel apparaît comme une source potentielle de pollution non négligeable notamment lorsque les installations sont vétustes, obsolètes et que le milieu récepteur présente de faibles débits, ce qui ne permet pas au milieu naturel de « digérer » les effluents de manière suffisante.

Dans le cadre de sa mission de contrôle :

- Pour les nouvelles installations, le SPANC a établi un dossier type (téléchargeable sur le site de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) permettant la présentation des projets. Ce dossier doit être constitué avant tout commencement d'exécution des travaux.
- Concernant les installations existantes, le propriétaire et, le cas échéant, l'occupant de l'immeuble équipé d'une installation d'assainissement non collectif, sont tenus de se soumettre au contrôle du fonctionnement et à la vérification de l'entretien.

A l'issue des visites de contrôle de fonctionnement et d'entretien des dispositifs existants ou de bonne exécution des travaux, ainsi qu'après instruction des projets (création ou réhabilitation), le SPANC rédige un rapport et le transmet au propriétaire et, éventuellement à l'occupant des lieux.

Ce rapport comporte la date de visite et un avis qui évalue la conformité de l'installation (ou du projet). Il évalue aussi les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement que peuvent présenter les installations existantes. Le cas échéant, le rapport mentionne les aménagements et travaux obligatoires pour supprimer tous risques

sanitaires et environnementaux et rendre l'installation conforme à la réglementation en vigueur.

Lors de la vente de son immeuble, le propriétaire doit fournir à l'acquéreur le rapport de visite établi par le SPANC. Si cette vérification est inexistante ou date de plus de 3 ans, sa réalisation est obligatoire et à la charge du vendeur.

Le contrôle périodique du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif concerne toutes les installations neuves, réhabilitées, modifiées ou existantes. La fréquence de ce contrôle est d'environ 10 ans.

Le propriétaire d'une installation existante peut décider, à son initiative ou à la suite d'une visite du SPANC, de réhabiliter ou modifier son installation. Il est tenu de financer les travaux intégralement sous réserve, le cas échéant, d'obtention d'aides financières. Le propriétaire doit informer le SPANC 15 jours avant tout commencement des travaux et organiser un rendez-vous afin que le service puisse, par une visite sur le site, vérifier la bonne réalisation des travaux en cours de chantier.

Redevance d'assainissement non collectif :

Le montant de la redevance d'assainissement non collectif varie selon la nature du contrôle. Le recouvrement de cette redevance est assuré par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Aides financières possibles

La CAPCA a sollicité l'Agence de l'Eau pour un programme de subvention pour la réhabilitation. Il s'agit d'un montant forfaitaire de 3000€ sous conditions d'éligibilité : les techniciens les étudient au cas par cas selon des critères donnés par l'Agence de l'Eau.

Une autre aide peut être sollicitée sous condition de ressources auprès de PACT Habitat et Développement Ardèche.

Coordonnées du SPANC : 04 75 64 94 15

Karine MORE, Responsable SPANC

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS

Marie-Dominique PREVOT

Une bonne gestion de la Commune!

Le Ministère des Finances en charge du contrôle des comptabilités publiques attribue chaque année un indice de qualité des comptes publics locaux.

Au niveau national pour l'ensemble des communes cet indice comptable est de 16.9/20, notre commune obtient pour l'efficacité de sa gestion la note de 20.5 en 2013 et de 20.3 en 2014.

Il convient donc de reconnaître l'excellent travail de Jessica CLAIR dans la gestion et le suivi des comptes et de l'en remercier sincèrement.

Par ailleurs, cet indice reflète la très bonne santé budgétaire de la commune malgré l'importance des travaux entrepris et la baisse des dotations de l'état qui doit se poursuivre jusqu'en 2017. De plus la reprise des emprunts soit 75 000.00€ de l'ancienne Communauté de communes des Châtaigniers doivent être intégrée dans les budgets à venir !

Aussi, l'excellence des résultats obtenus lors de cette évaluation ne diminuera en rien notre vigilance à venir concernant la gestion des comptes publics !

Claude Keller

Agenda Janvier –Février - Mars 2016

- **Vendredi 15 Janvier** à 20h30 Veillée au Folastère à Intres
- **Samedi 23 Janvier** à 17h30 Vœux de la municipalité espace Giraud
- **Dimanche 24 Janvier** : Loto de l'UNRPA salle Gaston Giraud
- **Dimanche 7 Février** : Loto des Gazinoux
- **Vendredi 19 Février** : Veillée (lieu non encore déterminé)

- **Samedi 19 Mars** : La Reboule des veillées avec repas et représentation des farces de la Lucane, Espace Gaston Giraud.

La Parole aux lecteurs

Le journal municipal et la Guazette sont ouverts à l'expression des citoyens.

N'hésitez pas à prendre contact avec le comité de rédaction pour lui faire parvenir vos propositions d'articles.

Horaires :

Mairie et Agence postale :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30
Vendredi Fermé

Bibliothèque :

Mercredi 14h00-17h00

Vendredi : 10h-12h

En cas de difficulté pour vous déplacer, les bénévoles peuvent vous apporter des ouvrages à domicile ; En faire la demande en mairie.

« La Guazette »

Journal de la commune de Saint Julien du Gua Numéro 7 / Décembre 2015

Commune de Saint Julien du Gua

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : mairie.st-julien-du-gua@orange.fr

Site web: www.saint-julien-du-gua.fr

Directeur de la publication : Denise NURY

Commission de rédaction : Marie-Dominique PREVOT,

Georges BONILLO, Odile MARSAL

Correcteur : Eliane LOUBERSAC

Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)

Ne peut être vendu – Ne pas jeter sur la voie publique

